

Les politiques douanières de Macdonald à l'époque de la Confédération ont paralysé bien des régions des provinces de l'Atlantique. Il s'agissait de politiques douanières favorables à une région et injustes envers une autre. Les citoyens des provinces de l'Atlantique comme ceux de l'ouest du Canada, si je peux parler en leur nom, étaient favorables au principe du libre-échange ou à un commerce plus libre avec les États-Unis. Nous pouvons bien dire que nous souhaitons que cette idée se concrétise mais c'est autre chose que prétendre que nous avons une stratégie, une ligne de conduite, un échéancier en vue d'atteindre cet objectif.

Reportons-nous, monsieur le Président, aux années 1932-1933—vous n'étiez peut-être alors qu'un jeune homme—où l'ancien premier ministre de Nouvelle-Écosse, l'honorable Angus L. Macdonald, qui, plus tard, fit partie du cabinet de guerre, a fait faire une étude sur les effets de la politique tarifaire de Macdonald dans la région de l'Atlantique en particulier. Elle a fait clairement ressortir que la région de l'Atlantique était défavorisée par cette politique en ce sens qu'elle a entraîné de nombreux mouvements vers l'extérieur et, par conséquent, des difficultés économiques qui nous ont accablés pendant de nombreuses années.

Quand je parle du libre-échange, je ne veux pas en parler seulement en théorie. Je crois qu'il a un aspect très humain, mais ce n'est plus le même qu'en 1909 ou 1932. Notre politique sociale n'est plus la même. Par exemple, l'assurance-chômage n'existait pas à cette époque. L'assurance santé, le développement économique régional et les subventions versées aux industries des régions les moins favorisées du pays n'existaient pas non plus. Les pêcheurs côtiers ne bénéficiaient pas de l'assurance-chômage. La situation a donc complètement changé. Je crois que dans l'intérêt général du Canada, elle a changé pour le mieux. Nous ne pouvons pas faire abstraction de ce qui s'est passé depuis quelques années.

Le gouvernement actuel a déclaré aux Canadiens et au Parlement qu'il désire conclure un accord global de libre-échange avec les États-Unis. Mais quand on considère objectivement, et je le dis sincèrement et sans esprit de parti, sa stratégie, sa méthode ou son manque de méthode, on ne peut que conclure sans hésiter que toute l'affaire, tout l'objectif, n'a pas été bien pensé par le gouvernement. Nous n'avons pas affaire à un problème théorique mais à la souveraineté d'une nation. Il s'agit des perspectives économiques offertes aux jeunes Canadiens dans toutes les régions. Par conséquent, les débats doivent rester sérieux dans leur forme et leur substance. Le gouvernement, après avoir été élu en septembre, est parfaitement en droit de placer cette question à l'ordre du jour s'il le désire. Mais s'il le fait, nous qui nous sommes assis en face ou dans les tribunes sommes certainement tenus de contester la façon dont le gouvernement désire procéder dans un domaine particulier.

Je vous déclare, monsieur le Président ainsi qu'à la Chambre, que l'initiative du gouvernement est mauvaise pour le Canada, non pas de par son principe, mais parce que toute la ligne de conduite et la stratégie du gouvernement sont mauvaises. Le gouvernement est absolument incompetent en ce qui a

trait aux États-Unis et je vais vous dire pourquoi, monsieur le Président.

**M. King:** Avez-vous fait des merveilles?

**M. Dingwall:** J'espérais que le député d'en face saisisrait l'occasion pour poser peut-être une question ou deux au lieu de marmonner avec son collègue qui ne l'entend peut-être même pas. Le gouvernement a-t-il entrepris de lever les barrières interprovinciales dans le pays à l'aide de l'Office de commercialisation, des divers programmes sociaux qui devront peut-être être modifiés et des programmes de développement régional? Le gouvernement a-t-il examiné les barrières interprovinciales? Non, il ne l'a pas fait. A-t-il convoqué une conférence des premiers ministres lorsqu'on a proposé pour la première fois de discuter du principe du libre-échange? Non, il ne l'a pas fait. A-t-il pu s'entendre avec les premiers ministres sur une méthode, et encore moins sur la teneur des négociations! À compter d'hier soir, le gouvernement a répondu par l'affirmative. Mais il a fallu que les États-Unis prennent des mesures importantes pour que le gouvernement s'efforce au moins de faire bonne impression en essayant de montrer qu'il veut redresser la situation. C'est une façon bien incompétente et maladroite d'aborder une question importante pour l'économie canadienne et la souveraineté du pays.

• (1520)

Les réponses fournies par les ministres aux questions qui leur étaient posées jour après jour laissaient croire, ou plutôt laissaient entendre, que les Canadiens n'auraient pas à s'inquiéter d'une action unilatérale ni de la part des États-Unis ni de la part de leur pays tant que se déroulaient les négociations sur le libre-échange. Autrement dit, on passerait l'éponge. Nous n'aurions pas à craindre d'autres points de friction en matière commerciale d'ici la fin de ces négociations. Et si nous parvenions à conclure une entente, les droits seraient abolis pour toujours sinon ils entreraient en vigueur. Mais, on a laissé clairement entendre que ces points de friction seraient mis en veilleuse pendant les négociations.

Or, c'est tout le contraire qui se produit maintenant. Nous déplorons un droit de 35 p. 100 sur nos exportations de bardeaux. Et en moins de 48 heures, nous en avons subi un autre de 41 p. 100 sur notre acier. Notre poisson a fait l'objet de mesures de représailles.

Quelqu'un au gouvernement n'a pas assez réfléchi. La première chose à faire, outre la réunion avec les premiers ministres, aurait été de dire clairement au président des États-Unis que si des négociations sur le libre-échange doivent avoir lieu, il faut d'abord mettre un terme aux points de friction actuels. C'est ce qu'aurait dicté la logique.

Or, nous avons plutôt permis aux États-Unis d'allonger la liste. Nous étions au beau milieu de négociations conduites de bonne foi avec les États-Unis lorsque ces derniers ont imposé unilatéralement un droit compensateur de 35 p. 100. Quelles mesures prendront-ils demain ou après-demain?